

L'an mil neuf cent quatre vingt deux, le MARDI 6 JUILLET, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIEME SEANCE, dans la salle des délibérations, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, Maire de la Commune de Saint-Denis.

ETAIENT PRESENTS :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Maurice CHANE KUNE - Antoine APAVOU - Eric BOYER - Frantz FONTAINE - Maxime RIVIERE - Jean Marie DUPUIS - Mme André PAYET - MM. Gérard LAURET - Jean-Claude MONDON - Dr Gilbert GERARD - Jean Marc NATIVEL - Aristide PAYET - Jack AFFEJEE - Mme Jeanine POUNY - MM. Yvon HO.POON.SUNG - Raymond NANDO - Abdoul Hack AFFEJEE - Roland LAW.KOUN.MA.THON - Fred TANDRYA - Herfort CADET - Henri ATECTAM - Antoine PICARD - Gérard LEFEVRE - Mme Florelle LEGROS.

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur Gilbert ROYER par M. Auguste LEGROS
Monsieur André LICHARDY par M. Jean Claude MONDON
Monsieur Valère ROBERT par M. Jean Marie DUPUIS
Madame Eléopold JASMIN..... par M. Marc GERARD
Madame Valère ROCHE par M. Marcel HOARAU
Monsieur Issop PATEL par M. Henri ATECTAM
Monsieur Philippe NATIVEL par M. Camille BOURHIS

Les autres conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi, procédé à l'élection d'un SECRETAIRE pris dans le sein du Conseil. Monsieur Camille BOURHIS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, Monsieur Auguste LEGROS a exposé ce qui suit :

LE MAIRE certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de St Denis, le 8 Juillet et que le nombre de conseillers présents a été de 28/38 exercé

LE MAIRE

A.D LEGROS

